

CONSIGNE DE NAVIGABILITE

définie par la DIRECTION GENERALE DE L'AVIATION CIVILE

Les examens ou modifications décrits ci-dessous sont impératifs. La non application des exigences contenues dans cette consigne entraîne l'inaptitude au vol de l'aéronef concerné.

AIRBUS

Avions A330

Commandes de vol -
Modification des servocommandes de direction (ATA 27)

1. MATERIELS CONCERNES :

Avions AIRBUS A330, modèles -201, -202, -203, -223, -243, tous numéros de série, à l'exception de ceux qui ont reçu l'application de la modification AIRBUS 48510 en production ou du Bulletin Service (BS) AIRBUS A330-27-3101 en exploitation.

2. RAISONS :

Durant la visite pré-vol sur un A330-200, le message d'alerte "F/CTL RUD Y SERVO JAM" est apparu. Plus tard, deux autres événements identiques ont été rapportés sur d'autres avions.

Dans tous les cas, une rupture en fatigue de l'arbre de commande d'entrée des servocommandes de direction affectées a été constatée. La cause de cette rupture en fatigue est la présence d'une pollution, générée en production, qui crée des charges en fatigue.

La rupture en fatigue de l'arbre de commande d'entrée a provoqué la perte de la servocommande de direction.

Non corrigée, la perte d'une servocommande de direction, combinée à une panne moteur au décollage ou lors de la remise de gaz, pourrait conduire à une situation potentiellement critique.

Le but de cette Consigne de Navigabilité (CN) est de rendre obligatoire le renforcement de l'arbre de commande d'entrée des servocommandes de direction affectées.

3. ACTIONS IMPERATIVES ET DELAIS D'APPLICATION :

Les mesures suivantes sont rendues impératives à compter de la date d'entrée en vigueur de cette CN :

Sauf si déjà accompli,

Au plus tard le 30 juin 2005, modifier les trois (3) servocommandes de direction conformément aux instructions données dans le BS AIRBUS A330-27-3101.

Nota : A l'issue de cette modification la servocommande de direction :
de référence (P/N) 31110-060 devient 31110-080 et
P/N 31110-100 devient 31110-120.

REF. : Bulletin Service AIRBUS A330-27-3101
(Toute révision ultérieure approuvée de ce BS est acceptable).

DATE D'ENTREE EN VIGUEUR : 15 MARS 2003